

nord-américaine tirera de sa conversion à la nouvelle génération de la technologie automobile. Cette question fait actuellement l'objet de discussions entre représentants canadiens et américains, de même que le souci que nous ressentons, en tant que membre de l'industrie nord-américaine, de voir nos besoins pris en compte par les autorités américaines dans leur réaction face à la concurrence des constructeurs étrangers.

C'est peut-être dans le secteur de l'automobile que le problème général se présente dans ses termes les plus clairs, mais le fait est que la plupart des grandes décisions politiques américaines ont des incidences, intentionnelles ou fortuites, sur le Canada. Cette caractéristique de nos relations se manifeste dans les domaines les plus divers, depuis le débat juridique entourant l'application extraterritoriale de lois ou de règlements intérieurs jusqu'à des questions particulières d'ordre environnemental. A ce dernier égard, le projet de dérivation de la Garrison dans le Dakota du Nord illustre bien cette singularité qui veut qu'un projet d'irrigation américain puisse avoir, s'il est exécuté comme prévu, de graves conséquences pour la qualité des eaux au Canada.

#### L'investissement étranger

Selon une étude effectuée récemment par une société d'investissements new-yorkaise qui conseille les plus importantes sociétés du "Fortune 500", le Canada se place dans le peloton de tête — parmi les cinq premiers — des pays où il est vivement conseillé d'investir. Pendant la plus grande partie de notre courte histoire, nous avons accueilli l'investissement étranger comme un moyen de développer ce qui, en termes internationaux, est une jeune nation. Mais, au cours des dernières années, nous avons dû ériger quelques barrières. En effet, dès 1974, notre secteur énergétique était détenu à 88 pour cent par des intérêts étrangers (selon la valeur des actifs). Cette proportion était de 45 pour cent pour le secteur des minéraux, de 57 pour cent pour le secteur manufacturier, et ainsi de suite. Des industries clés, notamment les produits chimiques (78 pour cent), les produits électriques (65 pour cent), le matériel de transport (80 pour cent) et les produits du caoutchouc (94 pour cent) étaient aussi essentiellement en mains étrangères. Les États-Unis se sont alarmés devant des investissements étrangers atteignant des niveaux bien inférieurs à ce qu'ils étaient alors au Canada.

Les Canadiens risquaient sans aucun doute de perdre le contrôle de leurs propres affaires. Les rachats de sociétés ne s'effectuaient pas toujours pour le bon motif, du moins à notre avis. Si certains étaient dictés par des considérations purement financières, d'autres par contre visaient à éliminer la concurrence canadienne. C'est ce qui nous a amenés à mettre en place l'Agence d'examen de l'investissement étranger, dont le mandat est de veiller à ce que l'investissement étranger soit tout aussi avantageux pour le Canada que pour les sociétés concernées. Des 1 637 cas concernant des sociétés américaines tranchés à ce jour par l'AEIE, 91 pour cent ont été approuvés au cours des six années écoulées depuis la création de l'Agence. Par ailleurs, le système canadien est libéral. Chez nous, les investisseurs ne sont pas soumis à des règles administratives comme c'est le cas en Europe et ailleurs. Dans l'ensemble, nous estimons que notre approche a été juste et impartiale. Nous prévoyons maintenir notre vigilance à ce chapitre et peut-être les Américains comprendront-ils mieux notre politique à mesure que se concrétisent leurs propres inquiétudes au sujet des investissements étrangers.

#### Identité culturelle

Étant donné la prédominance des États-Unis, le Canada se préoccupe particulièrement de l'expression de son identité culturelle. En effet, les États-Unis exercent une in-